

Procès Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 Janvier 1852.

L'an mil huit cent cinquante deux, Le Mercredi Vingt un Janvier, à trois heures après midi, l'assemblée générale des actionnaires du Comptoir National de Mulhouse, convoquée par le Directeur, conformément à l'art 24 des Statuts, s'est réunie dans la Salle des Séances de la Société Industrielle.

A trois heures vingt minutes, cinquante six membres étrangers au Conseil d'Administration, & possesseurs de Prêts. Ont pris part à l'Assemblée, ayant signé la feuille d'inscription, conformément à l'art 24 des Statuts, le Bureau constitué, &c. &c. &c.

Le feuille d'inscription constatant quels deux plus forts actionnaires présents, sont M^{rs} Eug^e Sandherr & Leon Schwaetz, le Directeur les prochains Secrétaires & les puis de bureau ont été nommés.

Le Bureau composé du Directeur, & de M^{rs} Sandherr & Schwaetz, désigné pour Secrétaires, M^r Gustave Schwaetz, qui d'ici accepta ces fonctions & prend place au bureau.

Il est procédé à la nomination ou à la réélection de trois membres sortans du Conseil d'Administration, aux termes de l'art 14 des Statuts.

M^{rs} Bach, Tropp & Jules Strobelin, anciens membres du Conseil d'Administration, sont réélus à l'unanimité sans voix.

Il est rendu Compte à l'Assemblée, conformément à l'art 25 des Statuts, de toutes les opérations du Comptoir, depuis le 1^{er} Juillet au 31^{er} 1851, ainsi que de la proposition du Conseil d'Administration de n'avoir à l'avenir qu'une seule réunion par an, de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le rapport, ses conclusions, ainsi que les propositions ci dessus énoncées, sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Leon Schwaetz
G^e Schwaetz
F. J. Sonnerville président
Secrétaire

Rapport présenté par le Directeur, au nom du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires, le 21 Janvier 1852.

Messieurs,

Conformément aux articles 24 & 25 des statuts, je vais avoir l'honneur de vous soumettre le compte des opérations du Comptoir National de Mulhouse, depuis le 1^{er} Juillet au 31 Décembre 1851.

Cette période a été généralement d'une traversée pénible pour l'industrie & le commerce, ainsi que pour les institutions de crédit; le peu de confiance qu'inspirait l'avenir politique du pays, a réagi avec force sur ces éléments de la prospérité nationale, & l'on peut dire sans exagération, que depuis six mois l'on ne travaillait qu'au jour le jour. Il en est résulté un ralentissement considérable dans le mouvement général des affaires, & par suite une grande accumulation de capitaux. Le Comptoir n'a pas échappé aux conséquences de cet état des choses, & il a conservé longtemps sans emploi, dans sa caisse, des sommes d'une grande importance.

Vous ne serez donc pas étonnés, Messieurs, d'après ce court exposé dont chacun de vous peut apprécier l'exactitude, si le Comptoir, contrairement à ses antécédents, vous offre un résultat inférieur à ceux obtenus jusqu'à ce jour, & s'il n'atteint pas le chiffre de 3% du capital imité.

Ne croyez pas, Messieurs, que pour avoir donné un résultat moindre les opérations du Comptoir soient restées au-dessous des chiffres des exercices précédents. Le mouvement général du Portefeuille s'est élevé à l'entrée, pendant ce semestre, à

F. 10.042,846. Il n'a été que de 9,924,802 pendant les six premiers mois. L'avantage en faveur du second semestre est de F. 118.044.

C'est donc à la nature & non au chiffre des opérations qu'il faut attribuer la différence du résultat, dont voici, en peu de mots, les principales causes: Absence de valeurs longues, abaissement successif des taux d'escompte & de renouvellement, existence en caisse pendant plusieurs mois, de sommes considérables sans emploi.

La première & la dernière de ces causes disparaîtront sans doute à mesure qu'augmentera la confiance dans l'avenir. Quant à la dernière, qui n'est que facultative, mais entièrement dépendante de l'état du commerce de notre localité, il n'y

à pas lieu de s'en préoccuper.

En résumé, Messieurs, le chiffre total des opérations du Comptoir s'est élevé, pendant le 2^e semestre, à Fr. 10,042,846.. 41 représentés par 19,480 effets.

Le Portefeuille, au 31 Décembre, renfermait 927,797 en 1501 Effets d'une échéance moyenne de 40 jours & d'une nature à n'inspirer aucune crainte.

Le compte des frais généraux, montant à 14,735.. 20^{cs} a subi une légère augmentation, par suite du travail occasionné par le grand développement qu'a pris le mouvement des Effets sur la Province, dont le chiffre, pour ces six derniers mois, s'élève approximativement à sept millions, représentés par environ dix-huit mille Effets, qui, en majeure partie, ont été réexpédiés par correspondance.

Le bénéfice net est de Fr. 14,089.. 64^{cs} auquel votre conseil d'administration propose d'ajouter 910.. 33^{cs} après avoir sur le fonds de réserve (ce qui résulterait de ce compte à fr. 62,724.. 93^{cs}) à répartir entre les Actionnaires, à raison de quinze francs ou 3 % par action.

Il me reste à vous entretenir, Messieurs, de la proposition de n'avoir plus, à l'avenir, & par dérogation à l'art. 24 des statuts, qu'une seule réunion par an, de l'assemblée générale des actionnaires. Cette réunion aurait lieu courant du mois de Janvier, & comme d'habitude il y serait donné connaissance du résultat des opérations du Comptoir. Mais afin de s'écarter le moins possible des Statuts & de maintenir le principe de publicité qui en forme l'une des principales bases, le conseil d'administration vous propose d'insérer dans les journaux de la localité, courant Juillet de chaque année, le résultat sommaire des opérations du 1^{er} semestre & de payer aux actionnaires, après en avoir reçu les autorisations nécessaires, un dividende de 15 francs ou 3 % par action. Le second dividende serait réparti après la réunion de l'assemblée générale du mois de Janvier & en proportion des résultats constatés par l'inventaire qui sera établi au 31^{bre}.

Cette mesure a été adoptée par plusieurs Comptoirs, & il y a tout espoir que la ville de l'Etat y donneront leur assentiment.

La répartition de 3 % par action par le conseil d'administration sera payable à la caisse de la ville de l'Etat qui lui auront parvenues les adhésions de la ville de l'Etat.

Feuille de Présence des Actionnaires à l'Assemblée générale du 26 Janvier 1893.

| Nombre d'Actions | Signature |
|------------------|-----------------------------------|
| 1 | Bouché |
| 9 | Schlumberger Weber |
| 6 | Schweitzer |
| 4 | Marc Bumbheim |
| 1 | Chironis |
| 15 | Emanuel Schlegel |
| 6 | Ed. Tournemille |
| 10 | A. Dupré |
| 10 | Fred. Baum |
| 6 | Ed. Schwartz |
| 12 | Jay de la Roche |
| 1 | Cornas |
| 1 | M. Müller |
| 10 | Ed. Schwartz J. Müller |
| 2 | L. Müller |
| 18 | Fr. H. Kattner |
| 4 | M. G. Green |
| 10 | pour l'Episcopat à l'Etat |
| 2 | J. Hartmann |
| 8 1/2 | Dr. S. Schreyer |
| 10 | Fr. Schilling |
| 6 | Ed. Schreyer |
| 5 | H. Schreyer |
| 10 | Ed. Schreyer |
| 4 | H. Schreyer |
| 19 1/2 | Ed. Schreyer |
| 2 | Ed. Schreyer |
| 6 | Ed. Schreyer |
| 3 | Ed. Schreyer |
| 4 | Ed. Schreyer |
| 7 | Ed. Schreyer |
| 7 | Ed. Schreyer |